

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE  
*vendeuil-caply*

## DATE DE CONVOCATION

22 Novembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 29 Novembre à dix-neuf heures trente.

## DATE D'AFFICHAGE

22 Novembre 2024

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur VAN ACKER Marc, Maire.

## NOMBRE DE CONSEILLERS

EXERCICE	11
PRESENTS	10
VOTANTS	10

### **Etaient présents :**

Mrs LE CONTE Bernard, TILLIER Jean, KASTELYN Camille, JOLY Benoît, QUENTIN Thibaut, Mmes OPERON Martine, CAZIER Anick, OLIVIER Brigitte, VERLEYE Aurélie.

**Absent excusé :** M. PARIZE Jérôme.

M. KASTELYN Camille a été élu Secrétaire.

M. PARIZE Jérôme a donné procuration à M. VAN ACKER Marc.

## OBJET : Procès-verbal de l'installation du conseil municipal et de l'élection du maire.

Vu le code général des collectivités territoriales,

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf Novembre, à dix-neuf heures trente, les membres du conseil municipal proclamés élus à la suite des récentes élections municipales complémentaires du 24 Novembre 2024, se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le maire par intérim, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : Brigitte OLIVIER, Martine OPERON, Anick CAZIER, Jean TILLIER, Bernard LE CONTE, Marc VAN ACKER, JOLY Benoît.

Absent excusé : Jérôme PARIZE.

M Jérôme PARIZE a donné procuration à M. Marc VAN ACKER.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur LE CONTE Bernard, maire par intérim, qui, après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installer :

M. Thibaut QUENTIN, M. Camille KASTELYN, Mme Aurélie VERLEYE, dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

M. TILLIER Jean, doyen d'âge parmi les conseillers municipaux, a présidé la suite de cette séance en vue de l'élection du maire.

Le conseil a choisi pour secrétaire Monsieur Camille KASTELYN.

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

## • **ELECTION DU MAIRE**

Premier tour de scrutin

Le président, après avoir donné lecture des articles L 2122-7, L 2122-8 et L 2122-10 du Code général des collectivités territoriales, a invité le conseil à procéder à l'élection d'un maire conformément aux dispositions prévues par l'article L 2122-7 de ce code.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 11
- bulletin blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 11
- majorité absolue : 6

Se présentent : M. Marc VAN ACKER, Madame Martine OPERON.

Ont obtenu :

- M. Marc VAN ACKER a obtenu 8 voix
- Mme Martine OPERON a obtenu 2 voix
- M. Bernard LE CONTE a obtenu 1 voix

M. Marc VAN ACKER, a été proclamé maire, et a été immédiatement installé.

M. Marc VAN ACKER a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

Fait et délibéré en séance,  
A VENDEUIL-CAPLY, le 29 Novembre 2024,  
Extrait certifié conforme,  
Le Maire,

